

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 18 septembre 2025, à 19h30 au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
5. ADHÉSION À COPERNIC
6. ACHAT DE PIERRE D'ACCOTEMENT ET AUTORISATION DE GESTION DES TRAVAUX ROUTIERS
7. OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉALISATION DE LA VOLUMÉTRIE POUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES
8. AUTORISATION DU DÉBOURSÉ DU PREMIER ACOMPTE – MANDAT DE GESTION DOCUMENTAIRE
9. AUTORISATION POUR LE CREUSAGE DE FOSSÉS
10. AUTORISATION DE L'ÉVÉNEMENT ANNUEL DES EMPLOYÉS – PÉRIODE DES FÊTES 2025
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 18 septembre 2025, à 19h30 au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

SONT PRÉSENTS :

Madame Chantal Fortier Duchaine,	conseillère	siège no 2
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller	siège no 4
Monsieur Robert Talbot,	conseiller	siège no 6

SONT ABSENTS :

Monsieur Stéphane Roberge,	conseiller	siège no 1
Madame Maryse Collette,	maire	maire

Tous formant quorum sous la présidence de moi-même Michel Côté, maire suppléant.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière.

1. MOT DE BIENVENUE

Bienvenue à la séance extraordinaire du 18 septembre 2025.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposeur : M. Richard Sylvain	Appuyeur : M. Robert Talbot
--------------------------------	-----------------------------

Adoptée. #2025-09-248

4. EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE	le poste de directrice générale et greffière trésorière adjointe est actuellement vacant ;
CONSIDÉRANT QUE	le processus de recrutement a été mené conformément aux politiques en vigueur et que le comité de Ressources Humaines recommande l'embauche de Mme Stéphanie Deschênes pour occuper ce poste ;
CONSIDÉRANT QUE	Mme Stéphanie Deschênes possède les qualifications, l'expérience et les compétences requises pour assumer les responsabilités liées à cette fonction ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ - D'embaucher Mme Stéphanie Deschênes à titre de directrice générale

et greffière trésorière adjointe à compter du 22 septembre 2025 ;

- D'autoriser Mme Maryse Collette, mairesse et Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat aux conditions établies par le comité de ressources humaines et autorisé par le conseil.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-09-249

5. ADHÉSION À COPERNIC

CONSIDÉRANT QUE	COPERNIC est un organisme à but non lucratif engagé dans la mobilisation des acteurs de l'eau et des citoyens du bassin versant de la rivière Nicolet ainsi que des bassins orphelins du sud du lac Saint-Pierre;
CONSIDÉRANT QUE	COPERNIC accompagne les usagers et les intervenants dans la protection et la valorisation des ressources en eau de son territoire ;
CONSIDÉRANT	les avantages liés à l'adhésion en tant que membre, notamment : - L'accès à des ressources exclusives ; - La participation à des événements et ateliers ; - Le réseautage avec d'autres membres ; - Des opportunités de bénévolat ; - Des réductions sur certains services et produits ;
CONSIDÉRANT QUE	le coût annuel de l'adhésion est de 75.00 \$;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - Que la municipalité de Saint-Lucien devienne membre de COPERNIC et s'engage à soutenir ses actions et sa mission en versant la cotisation annuelle requise.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-09-250

6. ACHAT DE PIERRE D'ACCOTEMENT ET AUTORISATION DE GESTION DES TRAVAUX ROUTIERS

CONSIDÉRANT QUE	la somme de 36 000,00 \$ a été prévue au budget pour l'achat de pierre d'accotement;
CONSIDÉRANT QUE	certaines sections du réseau routier présentent des problématiques nécessitant une intervention rapide, notamment des fossés minés et des accotements détériorés ;

CONSIDÉRANT QUE	la majorité des travaux peuvent être réalisés en régie interne, permettant une utilisation efficiente des ressources disponibles ;
CONSIDÉRANT QUE	la saine gestion des dépenses est essentielle pour maximiser les résultats positifs sur le réseau routier ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics à faire l'achat de pierre d'accotement au montant maximal de 36 000.00\$; - Que la pierre soit prioritairement utilisée dans les sections de chemin les plus problématiques afin d'améliorer la sécurité et la durabilité du réseau routier.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-09-251

7. OCTROI D’UN MANDAT POUR LA RÉALISATION DE LA VOLUMÉTRIE POUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES

CONSIDÉRANT QU’	une municipalité doit prendre les mesures nécessaires afin de vérifier l’exactitude des déclarations faites par les propriétaires de carrières et de sablières concernant la quantité de matériaux extraits ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité doit faire vérifier cinq (5) sites et que cette vérification doit avoir lieu avant l’arrivée de la neige ;
CONSIDÉRANT QUE	la compagnie Pomerleau, qui effectuait les relevés les deux dernières années, ne propose plus ce type de service ;
CONSIDÉRANT QUE	trois compagnies ont été invitées à soumissionner pour la réalisation des relevés ;
CONSIDÉRANT QUE	les soumissions reçues sont les suivantes : - DroneXperts : 9 802,36 \$ + taxes (1 960,47 \$ par site) ; - Can Explore : 8 750,00 \$ + taxes (1 750,00 \$ par site) ; - Mosaic 3D : offre sur deux ans : - o 2025 : 8 000,00 \$ + taxes (1 600,00 \$ par site) ; - o 2026 : 8 250,00 \$ + taxes (1 650,00 \$ par site) ;
CONSIDÉRANT QUE	Mosaic 3D propose un service distinct, soit le survol des sites par avion, regroupant plusieurs municipalités, ce qui permet

	d'éviter les déplacements sur le terrain et les avis aux propriétaires ;
CONSIDÉRANT QUE	cette approche permet une économie de temps et de ressources pour la municipalité;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'octroyer le mandat à la compagnie Mosaic 3D pour une durée de deux (2) ans, soit pour les années 2025 et 2026, pour un montant total de 16 250,00 \$ + taxes ; - D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette résolution ; - Que les sommes nécessaires soient prises à même le budget prévu à cet effet.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-09-252

8. AUTORISATION DU DÉBOURSÉ DU PREMIER ACOMPTE – MANDAT DE GESTION DOCUMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité a octroyé un mandat de gestion documentaire à MI Consultants, conformément à la résolution no 225-09-225 ;
CONSIDÉRANT QUE	le contrat prévoit le versement d'un premier acompte à titre de paiement initial pour les services rendus ;
CONSIDÉRANT QUE	les travaux préliminaires ont été amorcés conformément aux termes du mandat ;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité a reçu la facture no 12369 au montant de 6 672.00\$ plus les taxes applicables, représentant le premier versement à faire pour continuer les prochaines étapes ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser le déboursé du premier acompte relatif au mandat de gestion documentaire pour un montant de 6 672.00\$ taxes en sus à MI Consultants ; - Que ce montant soit prélevé à même le budget prévu pour la gestion documentaire.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-09-253

9. AUTORISATION POUR LE CREUSAGE DE FOSSÉS

CONSIDÉRANT QUE	plusieurs fossés sur le territoire municipal
------------------------	--

	sont actuellement remplis de sédiments, nuisant à l'écoulement adéquat des eaux fluviales ;
CONSIDÉRANT QUE	la majorité des travaux pourront être réalisés en régie interne, mais que certaines sections trop profondes requièrent l'intervention d'une compagnie d'excavation;
CONSIDÉRANT QU'	un montant de 35 000,00 \$ a déjà été prévu au budget 2025 par la résolution no 2024-12-287 pour les services d'entretien de fossés ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics à réaliser les travaux de creusage de fossés dans les meilleurs délais afin d'assurer la fonctionnalité du réseau de drainage et la sécurité du réseau routier sans toutefois dépasser la somme de 35 000.00\$ allouée pour ces dits travaux.

Proposeur : M. Richard Sylvain
Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-09-254

10.
AUTORISATION DE L'ÉVÉNEMENT ANNUEL DES EMPLOYÉS – PÉRIODE DES FÊTES 2025

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité souhaite souligner la période des fêtes avec ses employés dans un cadre convivial et rassembleur ;
CONSIDÉRANT QUE	l'événement annuel des employés est prévu le 18 décembre 2025 à la Maison Francine Leroux ;
CONSIDÉRANT QUE	les conjoints des employés sont également invités à participer à cette activité ;
CONSIDÉRANT QUE	pour le repas un montant maximal de 35,00\$ par personne est alloué pour la tenue de cet événement ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière, à organiser l'événement annuel des employés pour la période des fêtes, soit le 18 décembre 2025 à la Maison Francine Leroux et à effectuer les déboursés nécessaires dans le respect du budget établi ; - Que les conjoints des employés soient invités à participer à l'événement ; - Qu'un montant maximal pour le repas, soit de 35,00 \$ par personne soit alloué pour couvrir une partie des frais liés à l'organisation de cette activité.

Proposeur : M. Robert Talbot

Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-09-255

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

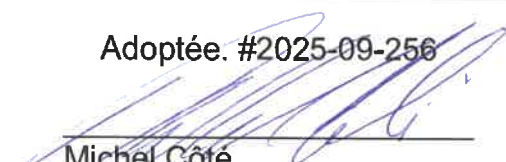
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

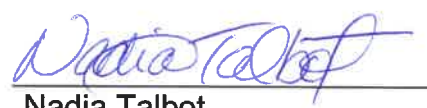
IL EST PROPOSÉ de lever l'assemblée. (20h02)

Proposeur : M. Richard Sylvain

Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-09-256


Michel Côté
Maire suppléant


Nadia Talbot
Directrice générale et greffière-trésorière

